

Or, un pareil état d'impureté est une cause essentielle de rendements défectueux dans chacune des opérations ultérieures, aucune d'elles n'étant dès lors réalisable dans des conditions normales, ni Conditionnement, ni Teinture, ni Filature, ni Apprêt, ainsi que d'ailleurs je vais l'établir par un exposé de faits relatifs à chacune de ces opérations et choisis parmi les plus incontestables.

(La suite à un prochain numéro.)

Nous empruntons au *Gaulois* la nouvelle suivante que nous donnons sous toutes réserves :

Le 1^{er} juillet, tous les manufacturiers de l'Est se réunissent à Epinal, en un congrès industriel et protectionniste.

A la même date, un congrès semblable se tiendra à Bordeaux et à Nantes, mais il sera composé de libre-échangistes et présidé par d'anciens députés.

Ces différents congrès ont pour but de s'entendre sur les impôts à appliquer aux textiles, au point de vue des futures relations commerciales avec la Belgique et l'Angleterre.

On écrit de Londres :

« On parle de négociations entamées entre notre compagnie télégraphique sous-marine et le gouvernement français, en vue d'arriver à une entente par laquelle une taxe unique serait imposée aux télégrammes pour toutes les communications entre les stations françaises et anglaises. Le taux de perception constituerait une baisse sérieuse sur le taux moyen actuel. »

Enfin, si ces négociations aboutissent, des démarches seraient faites pour obtenir une convention unifiée avec l'Italie, l'Espagne et l'Europe méridionale.

Une lettre d'Essen (Prusse rhénane) annonce que les ouvriers mineurs, très nombreux dans ce district, se sont mis en grève. Les mineurs d'Obershausen et d'Ulberuhe ont pris la même résolution. Dependamment un petit nombre d'ouvriers, ayant obtenu une augmentation de salaire, a refusé de se joindre aux grévistes.

La *Gazette de Dusseldorf* annonce le départ du 3^e régiment d'infanterie pour le district d'Essen. La présence de la troupe devient nécessaire au maintien de l'ordre.

Les grèves ont pris dans toute l'Allemagne un caractère très sérieux. L'ouvrier a déclaré la guerre non pas à l'aristocratie, qui est loin de lui et avec laquelle il a très peu de rapports, mais à la bourgeoisie, c'est-à-dire aux patrons et aux entrepreneurs. La grève des ouvriers en bâtiment, commencée à Berlin, pendant la *Wohnungskoth*, ou crise des loyers, s'est terminée à l'avantage des grévistes. Ils ont obtenu tout ce qu'ils demandaient.

Le trafic sur nos chemins de fer, dit l'*Indépendance Belge*, a pris des proportions tellement considérables que le département des travaux publics étudie en ce moment un projet d'après lequel nos principales lignes seraient augmentées d'une troisième voie dans un très-bref délai.

Tribunal correctionnel de Lille

PRÉSIDENCE DE M. PARENTY

Ministère public, M. Robinet de Cléry.

Audience du 28 juin.

AFFAIRE

Marchés de la Guerre

M. TESTELIN a été nommé préfet le 6 septembre. — La principale préoccupation alors a été l'armement, une émeute même est venue à la Préfecture pour réclamer des armes; nous n'avions pas de fonds; le Conseil général a voté 15 millions. Nous avons été assaillis d'offres pour 300 mille fusils, au moins. Tout ce qu'il y avait de vieux arrivait à nous; nous n'avons admis qu'une offre de 30,000 fusils d'abord à 115 fr. puis en un à voulu 125 fr.

Nous avons dû élarger tous ceux qui s'offraient, et nous n'avons commissionné que MM. Guffroy et Fontaine; ils ont été chargés d'aller en Belgique acheter des armes, mais absolument à leurs frais, car je ne leur ai alloué aucun fonds.

Voyant plus tard comment tournaient ces sortes d'affaires, j'ai résolu de ne plus m'en mêler, et j'ai renvoyé toutes les lettres d'offres à la commission des cinq du Conseil général, et elle a dû avoir une rude besogne si elle a tout lu.

M. LE PRÉSIDENT demande à M. Guffroy pourquoi il n'a pas fait connaître à M. Testelin qu'il était lui-même fournisseur d'armes.

M. GUFFROY répond qu'il n'était pas alors fournisseur; ce n'est que plus tard, quand M. Testelin n'était plus préfet.

M. BARON demande à M. Testelin si ce n'est pas à sa sollicitation répétée qu'il a consenti à accepter les fonctions de préfet.

M. TESTELIN confirme ce fait, et dit que M. Baron a fait preuve du plus grand dévouement, étant réveillé huit ou dix fois chaque nuit pour le service ou les dépêches.

M. BARON demande s'il ne s'est pas préoccupé des accusations portées contre M. Lober, au sujet de fournitures d'avoine.

M. TESTELIN dit qu'il lui est venu, à diverses reprises, des accusations contre la probité de Lober, notamment de deux négociants de Lille; ces accusations étaient toujours dénuées de preuves, et s'appuyaient sur des *ouï-dit*. Il a fait des recherches avec M. Baron, et n'a jamais rien trouvé de suspect. Au contraire, M. Lober montrait tant de capacité, tant d'activité qu'il aurait proposé au Conseil général de lui allouer une indemnité de 20,000 fr.

Il est parlé au témoin d'un certificat qu'il aurait donné contre la moralité de Lober. Il répond qu'il l'a fait sur la déclaration de la personne qui le lui a demandé; du reste, il n'avait pas à s'occuper de ce point étranger à l'administration.

Au moment où M. Testelin se retire, M. Jules Brame demande à M. le président la permission de s'expliquer, au nom de la commission des cinq, sur une partie de la déposition de M. Testelin, relative au renvoi de toutes les offres à la commission. Elle a cru, dit M. Brame, en substance, que M. Testelin voulait se décharger des sollicitations des fournisseurs. La commission est restée étrangère à ses opérations.

M. TESTELIN remarque qu'il n'y a rien à qui contredise ce qu'il a dit.

M. FRANQUINET, rappelé, dit qu'il a vu proposer à Fontaine, en présence de Guffroy, par Willems, les carabines à 112 fr. au lieu de 115 francs.

M. WILLEMS, rappelé aussi, est interpellé sur l'expédition qu'il a faite à M. Ransonnet, les armes achetées à Bouillon, au lieu de les envoyer à Franquinet.

M. FRANQUINET dit que ces armes ne lui étaient pas destinées, mais que Ransonnet les lui a transmises, faute d'instructions.

Interrogé sur le motif de la majoration à 120 fr. des armes, au lieu de 115 fr., il répond qu'il les avait vendues à Leplat 120 fr. (Leplat est son beau-frère.)

M. DERVAUX, chef de bataillon des mobilisés de Condé, est interrogé sur les armes et vêtements qui lui ont été fournis. Déposition semblable aux premières. Chaussures absolument mauvaises, et cause des maux de la campagne; il n'en a reçu que des grises, les plus mauvaises.

M. STOEN explique comment il est intervenu dans l'affaire des 500 chapeaux, traitée avec M. Baron à 128 fr.; ils ont été saisis à la douane, ce qui l'a obligé à en acheter de Liège à M. Franquinet, à 119 fr. Cette seconde affaire a éprouvé quelque difficulté. Sur la constatation de propriétés des fusils, le paiement en a été différé. Mais enfin M. Baron l'a averti qu'il était éclairci.

Une explication a lieu au sujet d'une déposition qu'il a faite au juge d'instruction de Paris, de laquelle il résulte que les difficultés dont il s'agit sont survenues de Fontaine et Guffroy.

Le témoin dit qu'il n'a pas entendu incriminer M. Guffroy, qui était alors considéré comme secrétaire de M. le Préfet.

M. LE PROCUREUR. — Les 500 fusils de Bouillon, achetés 60 francs, ont été d'abord vendus 125 francs à la préfecture, et comme ils n'ont pu être livrés, la préfecture les a payés 128 fr.

M. GUFFROY donne une explication sur l'arrêt des 500 fusils qu'il croyait lui destinés. M. JOSSART, teneur, a vendu à Fontaine des bottines à 8 fr. 25 et des souliers à 6 fr. 25. Il a fourni aussi à Fontaine 1000 havres-sacs à 12 fr.; Fontaine lui a dit de les porter à 15 fr. pour la préfecture. — Il a eu affaire à Guffroy pour le paiement des chaussures; il ne sait pas si Guffroy a su le double prix des havres-sacs, nisi c'est lui qui les a payés.

Une explication a lieu, de laquelle il résulte que les chaussures marquées J. B. (les plus incriminées) sont étrangères au procès actuel; il n'y a que les chaussures L. M., ce dont les défenseurs se montrent fort satisfaits.

M. LE PRÉSIDENT demande au témoin son avis sur les chaussures.

Il répond que l'empeigne n'est pas mauvaise; mais la semelle est en cuir de vache, et ne peut faire un bon service.

Gilsoul, arquebusier à Bruxelles, a vendu à Guffroy une quarantaine de chapeaux à 112, 115, 118 fr. Plus tard, Fontaine est venu lui demander une nouvelle facture à 130 fr.; c'est sa femme qui l'a faite. Il y a des réparations qui ont pu être payées à part. Comme il n'est pas instruit, il a signé des factures écrites par Guffroy, et le prix de 112 fr., y est porté 130 fr. Il n'a vu que du noir sur du blanc.

M. DEMER et M. GUFFROY protestent contre ce fait qui se produit au débat pour la première fois. Guffroy n'a jamais demandé à Gilsoul de majorer les factures; les prix portés représentent sans doute des réparations.

GILSOUL, interrogé, dit que les réparations pouvaient monter de 5 à 10 fr. — Il a signé sans savoir ce que Guffroy lui a présenté, et ne se souvient plus. — Il ne tenait pas de notes de ses achats et ventes; on venait chez lui de tous côtés pour vendre et acheter.

M. LE PROCUREUR demande si les 40 fusils ne lui auraient pas été fournis par M. Guffroy pour être réparés, et qu'on les lui aurait fait facturer comme s'ils les avait vendus.

M. GILSOUL dit que non. — La déposition de ce témoin se ressent de ce qu'il est étranger et peu instruit; il ne se souvient guère, et ne peut dire au tribunal si le prix de 112 fr. devenu 130 fr., est ainsi augmenté pour cause de réparations.

BERNARD, de Paris, a été chargé par Fontaine de vendre 3,000 sabres pour compte de Jowa et Fontaine. Ils avaient été achetés 11 fr., et il les a vendus à 5 fr.; en annonçant cette vente à Fontaine, il écrivait :

« Mon cher Auguste... Quelle noce nous ferons quand cette affaire sera terminée. »

Il déclare être débiteur envers Fontaine de 20,000 fr. qu'il en a reçus, il sent sous le coup d'une saisie par l'Etat.

M. BEAU a été chargé par M. Baron d'acheter des armes à Liège.

Il a traité avec Franquinet pour 500 fusils; il a adressé trois dépêches à Guffroy et Fontaine, qu'il savait à Bruxelles, pour avoir les fonds; il n'en a pas reçu de réponse, et l'affaire a été manquée, ce qui lui a fait un mauvais effet. — Il est retourné à Bruxelles pour une seconde affaire, il a traité pour une quinzaine de mille francs; Guffroy qui devait venir pour prendre livraison, n'est venu que plusieurs jours après. — L'affaire traînait, un ingénieur de Saint-Omer a offert de faire recevoir les armes moyennant une commission pour lui de 25 centimes par fusil. — Il ne connaît pas bien Guffroy ni Fontaine.

Il a abandonné aussi ce marché et on lui a dit le lendemain à Liège, qu'il avait été repris par Guffroy et Fontaine. Il y avait environ 15,000 fusils à piston.

M. CARON dit que le témoin n'étant pas un agent de la préfecture, il n'est pas étonnant qu'on ne lui ait pas délivré d'argent sur sa demande.

Le témoin dit qu'il avait une lettre de

Baron qui l'adressait à Guffroy et Fontaine, à Bruxelles, et que ceux-ci lui avaient dit de traiter l'affaire, et qu'ils paieraient.

Une explication a lieu, de laquelle il résulte que Beau n'était pas mandataire, mais qu'il agissait pour son compte; toutefois, son associé Delebecque et lui se croyaient autorisés par la lettre de M. Baron (qu'il n'a pas lue) et par ce que lui avait dit Fontaine et Guffroy.

PIERRE LEGRAND, ancien préfet du Nord, au 22 septembre. — Le 6 septembre, M. Pierre Legrand était secrétaire général. Il fallait de l'argent, on convoqua le Conseil général pour en avoir, un emprunt fut fait à la charge du département, une commission de cinq membres fut adjointe au préfet. L'argent ne fut réalisé qu'en novembre. Le premier million fut envoyé à Bruxelles et à Londres pour les achats d'armes.

Le témoin dit qu'il a été attaqué dans l'exposé. Il nie les faits avancés.

Pour l'habillement, il y a eu des circulaires du gouvernement, entre autres une série de prix qui n'est jamais parvenue aux mains de M. Legrand. M. Gambetta allouait 60 fr. par homme pour l'habillement, et 20 fr. pour armes, et on a reproché à la préfecture d'avoir dépassé les prix; mais il y avait une circulaire ministérielle qui autorisait à dépasser le prix s'il y avait nécessité. La préfecture du Nord se vit obligée de porter le prix de 60 fr. à 110 fr. et elle y fut autorisée par la commission des cinq. La préfecture, comme l'intendance, ont dû souffrir de l'augmentation des prix qui eut lieu à l'époque.

Le témoin a laissé les bureaux de la préfecture dans l'état où il les a trouvés. Il fut convenu que toutes marchandises seraient déposées à la nouvelle préfecture. — M. Dubois, chef de division, fut chargé de recevoir et de vérifier la marchandise. Le préfet envoya une circulaire pour engager les maires à habiller leurs hommes suivant les échantillons envoyés à la préfecture et une grande partie de communes firent faire les vêtements par les tailleurs locaux, mais on n'arriva ainsi qu'à venir environ 1,200 hommes, il fallut donc recourir aux grands marchés; et M. Lober qui, depuis longtemps, s'occupait à la préfecture des fournitures, fut chargé de passer les marchés; le préfet les signait quand ils étaient visés par M. Lober. — Aucune plainte n'eut lieu. — Une circulaire de Tours du 8 ou 9 novembre invita les départements à former, pour la réception des marchandises, une commission composée d'un conseiller de préfecture, d'un expert, mais cette circulaire ne put avoir d'effet qu'au 26 novembre. M. Forestier fut nommé président de la commission.

Le témoin ne reconnaît rien du marché de chaussures consenti à Fontaine et Guffroy, il l'a signé, il le reconnaît, mais il s'en remettrait complètement sur M. Lober.

Le témoin n'a rien connu du marché de chaussettes et il s'étonne que ces chaussettes aient pu être reçues par M. Dubois sur une simple note de Lober indiquant un désir du conseiller de préfecture, que ces chaussettes, quoique très-chères, fussent reçues. Dans le courant de décembre, Fontaine vient se plaindre à la préfecture qu'on refuse des tuniques qu'il livrait trop tard. M. Legrand fit venir Lober et lui demanda le motif du refus; comme il n'y avait que 8 jours de retard, il lui dit que ce n'était pas un motif de refus, parce que Fontaine pouvait avoir perdu son temps dans l'intérêt des achats d'armes dont on l'avait chargé en Belgique.

M. Baron fut mon secrétaire général, dit M. Pierre Legrand, à partir du 22 septembre; auparavant il ne se mêla d'aucune affaire et ce ne fut que sur mes supplications qu'il accepta le poste que je lui confiai.

MM. FONTAINE et GUFFROY furent chargés d'achats d'armes, et comme au moment de la guerre il fallait payer avant de prendre livraison on leur fournit de l'argent, mais, ni l'un ni l'autre, n'ont jamais rempli aucune fonction à la préfecture.

M. LEGRAND reconnaît avoir fait avec M. Guffroy père, un marché de tentes qu'il a traité dans les meilleures conditions.

M. PIERRE LEGRAND se justifie du reproche qui aurait été fait par M. Brame, que le nombre de tentes achetées était trop grand, sur ce motif que le département du Nord en fournissait à plusieurs départements.

M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE fait observer que les livraisons faites aux départements voisins, ont été peu importantes, et M. Pierre Legrand répond que les livraisons ont été interrompues par l'armistice.

(La suite à demain.)

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix.

Séance extraordinaire du 28 juin

Présidence de M. Deleporte-Bayart, adjoint.

Sont présents: MM. Deleporte-Bayart, A. Famechon, Achille Scrépel, Edouard Delattre, Louis Watine, Ch. Janker, Labbe-Coppin, Désiré Sival, A. Hindré, Dellebecq-Desfontaines, Henri Parent, Pierre Flipo, Louis Barbotin, Henri Scrépel, Moïse Rogier, Paulin Richard, Delcourt-Tiers, Godefroy, A. Talon, Carrel-Pennel, Charles Roussel, J.-B. Delplanque, Toulemonde-Nollet, Motte-Bossut, A. Barbaux, Léon Foveau, L. Willem.

Absents: MM. J. Deragnacourt, empêché; Joseph Quint, absent; Ch. Daudet, malade; C. Castel, empêché; C. Descat, empêché; Scrépel-Roussel, absent; Augustin Morel, en voyage; B. Coulogne, absent.

Le Conseil municipal, Procède à l'élection de son secrétaire, nommé M. Ch. Junker;

Entend lecture du procès-verbal de l'enquête et des pétitions relatives à l'emplacement de la gare de la ligne de Somain à Tourcoing sur le territoire de Roubaix;

Nomme une commission chargée

d'examiner ces pétitions et d'étudier l'emplacement le plus convenable pour cette gare;

Sont nommés: MM. P. Richard,

L. Barbotin,

D. Sival,

A. Famechon,

H. Scrépel.

Le Conseil se réunira la semaine prochaine pour prendre une délibération.

Le secrétaire,

Ch. JUNKER.

La lettre suivante a été adressée au

Memorial de Lille :

Monsieur le rédacteur du Memorial de Lille,

Une lettre de M. J. Brame, insérée dans votre journal du 26 courant, attire notre attention sur une brochure du directeur des travaux municipaux de Roubaix. Nous remercions M. Brame de nous l'avoir signalée, et à notre tour nous voulons y répondre dans la limite de l'agression portée contre notre commune de l'Hempempont.

« L'Hempempont ! dit la brochure, aucun géographe n'a jamais entendu parler de cela; il n'y a aucune industrie, aucun commerce, c'est le plus petit des hameaux. Et cependant, M. le ministre ordonne qu'un chemin de fer desserve cette localité, et cette localité sera desservie; on n'y mettra pas de station, cependant, mais on reculerà les gares de Lanoy et de Roubaix, et, en cours d'exécution, on demandera une station à l'Hempempont et l'Hempempont aura sa station demandée ! On n'est pas vainement la patrie et la résidence d'une légère excellence : il est écrit que l'Hempempont doit être quelque chose en ce bas monde. »

Le titre du signataire de la brochure nous permet de croire qu'il a une parfaite connaissance des sciences exactes, nous ne voulons donc lui répondre que par des chiffres, et ces chiffres, nous nous engageons à lui en faciliter le contrôle : qu'il vienne chez nous, puiser des renseignements dans nos livres, ils sont à sa disposition, et nous lui garantissons d'avance un accueil convenable.

Quand on écrit pour le public, on doit respecter la vérité, on doit s'assurer exactement des faits qu'on avance : Si l'on tient à se faire considérer comme homme sérieux.

Telle n'a pas été la ligne de conduite de M. E. Moreau; nous déclarons hautement que sa brochure est fautive et mensongère en ce qui concerne notre localité. Nous prions M. le ministre des travaux publics M. le préfet du Nord, MM. les commissaires enquêteurs pour l'établissement des gares sur la ligne de Tourcoing à Somain, nous prions le public et tous les gens sensés d'être juges de la question.

La commune d'Hem a une population de 3,000 âmes, elle compte au hameau de l'Hempempont, décalonné le long du cours d'eau de la Marque :

4 teintureries,

1 fabrique de produits chimiques et tinctoriaux,

1 meunerie à vapeur,

1 fabrique de pannes, tuiles et poteries à vapeur,

1 sucrerie,

1 vinaigrerie,

1 brasserie à vapeur,

3 fabricants de briques.

Ces divers établissements emploient dix-neuf généraux d'une force totale de 705 chevaux vapeur; deux de ces établissements travaillent nuit et jour.

Il y a de plus lieu de tenir un compte très-sérieux des houilles utilisées par les usines qui travaillent à feu direct.

Tous nos documents réunis, nous disons à M. Moreau, et nous le remercions bien sincèrement de nous avoir procuré l'occasion de déclarer publiquement, par la voie de votre journal, l'importance industrielle de notre localité, nous disons également à M. le ministre des travaux publics, à M. le préfet, à MM. les commissaires enquêteurs, à MM. les ingénieurs de la Compagnie Nord-Est :

« Le petit hameau de l'Hempempont, sans industrie, sans commerce et sans importance, emploie annuellement :

7,970 tonnes de houille

3,700 tonnes produits divers.

Total, 11,670

Nous disons encore que la petite commune d'Hem, le petit hameau de l'Hempempont, sont disposés à garantir les chiffres énoncés, sous une réduction d'un dixième pour les fluctuations commerciales.

Nous disons également que M. Brame ne retirerait aucune plus value pour ses propriétés de l'établissement d'une gare à l'Hempempont.

Voilà exactement ce que nous représentons comme trafic et comme valeur commerciale.

Comment comprendrait-on qu'une localité de cette importance n'eût point attiré vers elle le chemin de fer, comment comprendrait-on que cette localité fut privée d'une gare alors que la voie ferrée la traverse au point où est située son industrie, alors surtout qu'il s'agit d'un chemin de fer d'intérêt local ?

Cette gare ne figure pas cependant sur les plans soumis à l'enquête par les ingénieurs de la Compagnie du Nord-Est, nous aimons à supposer que cette omission est le résultat d'une illusion sur notre valeur; mais nous avons confiance que nos justes réclamations et celles de la commune tout entière déposées à la préfecture et à la commission d'enquête seront écoutées, et que nous serons dotés d'une station.

Voilà les réflexions que nous procure la brochure de M. Moreau, nous croyons avoir suffisamment répondu, en ce qui nous regarde, pour que les personnes dont nous sollicitons tantôt le jugement, puissent porter leur sanction en connaissance de cause et déclarer l'urgence d'une gare à Hem, hameau de l'Hempempont, seul point où nous puissions être desservis d'une façon complète en rapport avec les intérêts sérieux et considérables que nous représentons.

Agnez, etc.

LECLERQ-TAFFIN,

A. MULATON,

FREDERIC TELLEZ.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain la liste des électeurs du Tribunal de commerce.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. le général de Cisse, ministre de la guerre, assista à la cérémonie qui doit avoir lieu dimanche 7 juillet prochain à Villers-Bretonneux, en l'honneur des victimes du combat du 27 novembre 1870.

Sur la demande de M. le maire, du Conseil municipal de Melun, des Sociétés d'agriculture et des cultivateurs de Seine-et-Marne, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a décidé que les concours d'instruments et de produits agricoles de Melun, seront retardés de huit jours; ils seront ouverts le 20 juillet prochain et clos le 28 du même mois.

Par suite de ce changement, les déclarations seront reçues jusqu'au 1er juillet.

Il est hors de doute aujourd'hui que, si tout le mal causé par l'abondance des pluies et surtout par l'abaissement de la température n'est radicalement réparable, au moins le sera-t-il en très-grande partie, pour le premier cas surtout. Que le temps continue à être chaud, pas trop cependant, et toutes nos grandes récoltes non-seulement resteront intactes, mais encore seront splendides; il n'y a que les dégâts causés par le froid qui ne seront pas entièrement réparables. Les céréales et les fourrages seront de toute beauté. Il n'y a que dans les endroits inondés que le mal restera, pour ces derniers surtout.

Un cas d'empoisonnement assez singulier vient de se produire à Quiévrechain. Résolu à mettre fin à ses jours, pour des motifs que nous ne pouvons connaître, une jeune femme de cette commune s'est avisée de faire bouillir des feuilles de tabac et d'en avaler la décoction. On l'a trouvée en proie à d'atroces souffrances, et l'on s'est empressé de lui administrer le contre-poison nécessaire; l'état de la malade est très-grave, encore bien qu'on n'ait pas perdu l'espoir de la sauver.

Il y avait pendant la guerre, à la Compagnie du chemin de fer du Nord, un ingénieur nommé Glaser qui criait les Prussiens de renseignements utiles et variés.

Il sentit un jour que cet exercice aussi lucratif qu'antipatriotique pouvait devenir périlleux, et résolut de quitter la Compagnie.

Pour cela, il demanda une augmentation... pendant le siège.

On n'accueillit pas cette demande, en lui faisant remarquer que le moment était mal choisi.

Glaser alors donna sa démission, par une lettre qui se terminait ainsi :

« Eh partant, monsieur, j'éprouve la satisfaction d'avoir travaillé pour le roi de Prusse. »

On prit alors cela pour une ironie, et ce ne fut que plus tard qu'on sut à quoi s'en tenir, en apprenant que Glaser occupait une haute position dans les chemins de fer allemands. (*Figaro*)

Dimanche 30 juin, train de plaisir pour Calais.

Départ de Tourcoing 6 h. 50; de Roubaix 6 h. 38; de Lille 7 h. 30; d'Armentières 8 h. 02; Bailleul 8 h. 19; Hazebrouck 9 h. 45; arrivée à Saint-Pierre-lez-Calais 10 h. 12; à Calais 10 h. 25.

Départ de Calais 8 h.; de St-Pierre-lez-Calais 8 h. 7; arrivée à Hazebrouck 9 h. 33; à Bailleul 10 h. 01; à Armentières 10 h. 18; à Lille 10 h. 50; à Roubaix 11 h. 30; à Tourcoing 11 h. 36.

Deuxième classe (aller et retour) 5 fr. 50; troisième classe 4 fr. 50.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES

21 juin. — Maria Moulin, rue de Tourcoing. — Albert Vlieghe, rue du Fontenoy. — Camille Laverge, rue du Temple. — Louis Monseux, rue de Flandre. — Léonie Truyen, rue Turgot. — Elise Du Jardin, rue du Fontenoy. — Gustave Delfosse, rue de Lanoy. — Palmyre Cordon, rue de Chausée. — Juliette Vivrat, rue de l'Ommelet. — Edgard Vanacker, rue Latérale.

22 juin. — César Lematre, rue du Fort. — Jean-Baptiste Desomer, rue du Flos. — Charles Verstraete, rue de l'Ermitage. — Zélie Morel, rue du Fontenoy. — Henri Sluys, rue de la Paix. — Marie Degeyer, rue Notre-Dame. — Henri Delcamp, rue du Coq-Français. — Georges Pollet, rue Sainte-Elisabeth. — Sidonie Decottignies, rue Turgot. — Pulchérie Bourgeois, rue des Longues-Haies.

23 juin. — Mathilde Haerhout, rue du Quai. — Constant Lepert, rue de Basse-Masure. — Céline Cardon, rue de Lanoy. — Clovis Desprez, rue du Pile. — Espérance Murth, rue de l'Ermitage. — Julie Heuls, rue de la Fosse-aux-Chènes. — Arthur Fourrier, au Tilleul. — Emérance Buyk, rue des Longues-Haies. — Emile Goens, rue de la Banque. — Marie Vandecasteele, rue Bernard. — Marie Devos, rue de l'Aouette. — Jeanne Delplanque, Grande-Rue. — Achille Leleux, rue du Collège.

24 juin. — Edouard Leman, au Pile. — Jeanne Deweer, au Fontenoy. — Antoine Wittoeck, Epule. — Emile Mus, rue de la Longue-Chemise. — Alfred Ingelbert, au Pile. — Norbert Hennu, rue de la Chapelle.